

Conseils nationaux des Ordres : Médecins et Médecins Dentistes

COMMUNIQUE

Les conseils nationaux des ordres des médecins et des médecins dentistes ont été surpris d'apprendre la décision du conseil ministériel restreint du 21 Novembre 2013 de créer trois facultés de médecine et une faculté de médecine dentaire nouvelles alors qu'ils en ignoraient jusqu'au projet.

Ils considèrent que de telles créations ne pouvaient avoir de cohérence qu'à une triple condition :

- Répondre à une demande en formation.
- Promouvoir une politique d'excellence au service de la santé de la population.
- Impulser un développement régional.

Elles mettent en exergue au contraire un triple malentendu :

- 1- Notre rythme et notre capacité de formation dont les effets sur la démographie en praticiens sont multipliés d'année en année, nous situeront à très moyen terme dans les limites compatibles avec un exercice de qualité.
- 2- La priorité en matière de santé de la population doit consister dans une mise à niveau générale et systématique des structures de soins. Cette mise à niveau crédibilisera les pôles de soins et non l'inverse.
- 3- Le développement des régions se fera quand des pouvoirs leurs seront dévolus et reconnus, quand elles gèreront leurs moyens propres et ceux qui leurs seront rétrocédés, quand elles auront et assumeront pleinement une autonomie de décision et de gestion.

Les saupoudrages de projets et les mesures coercitives décidées par un pouvoir centralisateur n'ont pour effet que de générer des rancœurs.

La Tunisie, nouvelle ne peut plus s'accommoder d'improvisations, d'effets d'annonces ou d'ukases, elle a besoin d'une vision et de véritables réformes.

A ces réformes, quels qu'en soient le prix et les servitudes les corps médicaux apporteront une participation militante.